



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mesures à prendre contre la recrudescence du nombre de noyades

Question écrite n° 22940

Texte de la question

M. Jean-Philippe Ardouin attire l'attention de Mme la ministre des sports sur la recrudescence du nombre de noyades depuis 2015 et sur les actions à mettre en œuvre pour limiter ces dernières. Selon Santé publique France, il est dénombré en continu une hausse de 30 % des noyades avec 1 649 morts en 2018. Les noyades sont aujourd'hui la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de quinze ans. Avec la période de canicule, le phénomène s'est amplifié. Les ventes de piscines gonflables sont en forte hausse alors même qu'un enfant peut se noyer dans seulement vingt centimètres d'eau. Les baignades dans des zones non-autorisées se multiplient et les maires sont souvent dépourvus face à ce phénomène estival. Au printemps 2019, Mme la ministre évoquait la mise en place d'un plan « Aisance aquatique » dans le but d'initier les enfants à la natation dès la maternelle, comme cela peut se pratiquer déjà à titre expérimental en France et dans les pays européens voisins. Aussi, il lui demande de lui indiquer où en est aujourd'hui la mise en œuvre de ce plan et quelles mesures concrètes en ressortent pour inverser ces statistiques inquiétantes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Ardouin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22940

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 septembre 2019](#), page 8170

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)